



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 MAI 2020

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme CENSIER Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, MM. FIEVEZ Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, Mmes BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie, POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, MM. LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick, DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Secrétaire :

Monsieur LEFRANC Dominique

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Roger LAMBERT, conseiller municipal de 1989 à 1995, décédé depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires	Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Joëlle BROWET et Dominique LEFRANC
Membres suppléants	Jean-Luc PETIT, Didier CARPENTIER et Patrick VAUCHELLE

Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège

Délégué titulaire	Christine CENSIER
Déléguée suppléante	Carine BOUCHART

Désignation d'un délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Délégué titulaire	Gilles LEGUEN.
-------------------	----------------

Désignation d'un correspondant défense

Correspondant	Jean-Luc PETIT
---------------	----------------

Désignation d'un représentant à l'A.D.T.O.

Représentant	Jean-Pierre CZEPCZYNSKI
--------------	-------------------------

Désignation des délégués auprès du S.E.Z.E.O.

Délégués titulaires	Jean-Pierre CZEPCZYNSKI
Déléguée suppléante	Christine CENSIER

CCAS - Fixation du nombre de membres élus et nommés

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre d'administrateurs élus parmi les conseillers municipaux et à un nombre identique celui des représentants des associations familiales, de retraités, de personnes handicapées ou oeuvrant dans le domaine de l'insertion.

Election des membres du Conseil Municipal au CCAS

Gilles LEGUEN, Carine BOUCHART, Stéphanie POCHOLLE et Marie-Christine LOISEL.

Désignation des délégués au Syndicat Scolaire Intercommunal Concentré de Maignelay-Montigny

Délégués titulaires :

Denis FLOUR, Christine CENSIER, Joëlle BROWET, Estelle COURSEAUX, Djamila MOKRI, Francis CHAPUIS-ROUX, Julien NAVARRO et Patrick VAUCHELLE

Délégués suppléants :

Gilles LEGUEN, Carine BOUCHART, Sophie DELPLANQUE et Amélie GRIGNON

Désignation des membres du Conseil Municipal à l'Association Foncière

Membres titulaires Patrick FIEVEZ, Guillaume GODIER et Rémy DOCHY

Membres suppléants Jean-Pierre CZEPCZYNSKI et Jean-Claude GODIER

Indemnités de fonction des élus

Conformément à la loi, il a été décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoint au taux de 18,9 % de l'indice terminale de la fonction publique et de la conseillère déléguée à 5,40 % de ce même indice.

Composition des commissions communales

Finances :

Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Estelle COURSEAUX, Marie-Jeanne MARCHAND, Gisèle PRUVOST, Patrick FIEVEZ, Didier CARPENTIER, Francis CHAPUIS-ROUX, Carine BOUCHART, Stéphanie POCHOLLE, Julien NAVARRO, Dominique LEFRANC, Patrick VAUCHELLE, Cédric DELAME et Amélie GRIGNON.

Travaux :

Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Joëlle BROWET, Jean-Luc PETIT, Gisèle PRUVOST, Patrick FIEVEZ, Didier CARPENTIER, Francis CHAPUIS-ROUX, Carine BOUCHART, Dominique LEFRANC et Patrick VAUCHELLE.

Environnement – cadre de vie – cimetières :

Joëlle BROWET, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Estelle COURSEAUX, Gisèle PRUVOST, Jean-Pierre MARCHAND, Didier CARPENTIER, Francis CHAPUIS-ROUX, Djamila MOKRI, Patrick VAUCHELLE et Cédric VAUCHELLE.

Enfance – jeunesse – culture :

Christine CENSIER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Estelle COURSEAUX, Carine BOUCHART, Djamila MOKRI, Sophie DELPLANQUE, Stéphanie POCHOLLE, Julien NAVARRO, Marie-Christine LOISEL et Amélie GRIGNON

Délégations attribuées au Maire par le Conseil Municipal

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, des délégations ont été accordées au maire dans le souci de favoriser une bonne administration communale.

Recrutement d'agents contractuels de remplacement sur emploi permanent

Afin de pouvoir répondre aux besoins des services pour le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles (maladie, congés), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour exercer diverses fonctions au sein des services de la ville.

Recrutement d'agents non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

Afin de pouvoir répondre aux besoins de personnel à titre occasionnel (recrutement de saisonniers ...), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanent pour une durée maximale de 12 mois.

Distribution de bulletins d'informations communales – Fixation du montant de la vacation

Dans le cadre de la distribution de bulletins d'informations communales, il a été accepté le recrutement d'agents sur la base d'une vacation dont le montant a été fixé à 64 € brut.

Modification du tableau du personnel

Afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent, il a été décidé de créer un poste de rédacteur principal 2^e classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

Contrat de travail de droit public – Prorogation

Afin de faire face aux besoins des services, le principe de prorogation d'une année d'un contrat de travail de droit public a été entériné.

Covid-19 – Prime exceptionnelle aux agents de la commune

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du Covid-19 et conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il a été décidé de verser une prime exceptionnelle plafonnée à 1 000 € au personnel communal qui a œuvré, dans différents domaines, pour assurer la continuité du service public.

Remise des récompenses

Le Conseil Municipal a accepté de verser une récompense d'un montant de 150 € aux jeunes méritants de la commune soit par l'obtention d'un diplôme avec la mention « Très bien », soit par une distinction de haut niveau, soit par une sélection pour une participation à un évènement national ou à des programmes d'études internationaux.

Fait à Maignelay-Montigny, le 28 mai 2020

Le Maire,

Denis FLOUR